

# Règlement de la course

La FFME est délégataire de l'Etat pour le ski-alpinisme. A ce titre, les textes suivants s'imposent comme référence pour toutes les compétitions de ski-alpinisme organisées en France. (**Article L331-1 du code du sport**) – Lien: [Règlement FFME](#)

## → Pour l'organisation

La section Vorosses du CAF Léman organisent le 2 Février 2020 cette nouvelle édition de la Roc et Pic !

## → Épreuves

La Roc et Pic est une course de Ski Alpinisme à effectuer par équipe de deux sur le parcours A et en individuel sur les parcours B et C, dans le Chablais (74).

Les coureurs doivent être conscients des difficultés et de la technicité du parcours et des conditions qu'ils peuvent rencontrer. Cela nécessite une bonne préparation physique, technique et une capacité d'autonomie réelle. Cette course se déroule sur des secteurs où le casque, est obligatoire et une expérience en alpinisme est fortement recommandée pour les parcours A et B. Les secteurs et parcours définitifs ne seront dévoilés que la veille de l'épreuve, lors du briefing.

Un briefing supplémentaire, en présence des concurrents, se déroulera sur le site de départ. Il servira à donner les consignes et à rappeler les points principaux du règlement de l'épreuve.

Pour le Parcours A, l'épreuve se déroulent en binôme, dans un temps limité. Les points de contrôle et la ligne d'arrivée de l'étape doivent être franchis ensemble au risque de se voir disqualifié ou pénalisé. Des barrières horaires seront mises en place par l'organisation. Elles pourront être modifiées en raison des conditions de course par l'organisation.

## → Conditions générales

Tous coureurs s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

## **→ Condition d'admission**

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence 2019-2020 FFCAM ou FFME en cours de validité et pour les non licenciés d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski-alpinisme en compétition datant de moins de deux ans, à la date de la course.

## **→ Inscriptions**

Les inscriptions sont possibles uniquement en ligne sur :

[https://inscriptions-l-chrono.com/rocetpic2020/select\\_competition/rocetpic2020/select\\_competition](https://inscriptions-l-chrono.com/rocetpic2020/select_competition/rocetpic2020/select_competition)

jusqu'au 31 janvier 2020 minuit.

En fonction du nombre d'inscrits, les inscriptions sur place seront acceptées à un tarif majoré.

Les inscriptions en ligne seront validées par l'organisation sous réserve de la réception des documents souhaités (certificat médical ou licence).

Le coureur s'engage à fournir au plus tard le 02/02/2020 un certificat médical ou la licence. En aucun cas le coureur ne pourra participer à l'épreuve sans ce document.

Chaque inscrit aura la possibilité de vérifier la validation de son inscription sur :

[https://inscriptions-l-chrono.com/rocetpic2020/select\\_competition](https://inscriptions-l-chrono.com/rocetpic2020/select_competition)

## **→ Tarifs**

Le coureur aura le choix entre 3 parcours, dans la limite des places disponibles entre :

- Parcours A en équipe : 55€ par équipe
  - Tarifs en augmentation entre le 22/01/2020 et le 31/01/2020 : 75 €
- Parcours B et C en individuel : 25€ par personne
  - Tarifs en augmentation entre le 22/01/2020 et le 31/01/2020 : 35 €

## **→ Équipement et semi autonomie**

Le principe de l'épreuve en semi autonomie est la règle, le coureur doit être en capacité d'avoir tout ce dont il a besoin aussi bien sur le plan alimentaire que vestimentaire.

### **1. Matériel obligatoire**

Les coureurs doivent être équipés :

- Une paire de ski
- Une paire de bâton
- Une paire de chaussure de ski de randonnée
- Paire de peaux anti-recul et amovibles
- Un sac à dos permettant la fixation des skis pour les portages
- Un Arva
- Une pelle (avec manche)
- Une sonde
- Trois couches pour le haut du corps dont un coupe-vent (maillot + combinaison + coupe-vent)
- Deux couches pour le bas du corps dont un coupe-vent (combinaison + coupe-vent)
- Une couverture de survie
- Un casque (les anciens casques sont tolérés pour cette édition 2020)
- Une paire de crampon (10 pointes min)
- Paire de peaux anti-recul et amovibles supplémentaire par équipe

### **2. Matériel pouvant être exigé**

Selon les conditions météorologiques les responsables de course peuvent modifier la liste du matériel obligatoire.

## **→ Retrait des dossards**

Le retrait des dossards n'est pas encore organisé pour l'instant.

## **→ Le code du pratiquant**

Le coureur se doit d'être particulièrement attentif au respect du milieu naturel dans lequel il évolue (faune et flore). Il doit aussi se soucier de la bonne cohabitation avec les autres usagers (chasseurs, forestiers, randonneurs...). Respectez le tracé prévu par les organisateurs (risque de pénalités) et emportez avec vous l'ensemble de vos détritrus.

## **→ Sécurité et assistance médicale**

Des équipes de secours seront positionnées sur plusieurs points des parcours.

Temps maximum autorisé et barrières horaires définis par l'événement.

Toute équipe dépassant la barrière horaire ne pourra pas reprendre la course et sera considérée comme abandonnant la course, et ne pourra prétendre à un classement.

Sauf blessure, les binômes devront alors rejoindre l'aire d'arrivée par leurs propres moyens dans les meilleurs délais.

## **→ Abandon**

En cas d'abandon, le coureur se doit de prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Le responsable de poste récupérera alors le dossard en notant la cause d'abandon.

Si l'état de santé ne nécessite pas d'une prise en charge urgente, le coureur devra par ses propres moyens, rejoindre l'aire d'arrivée dans les meilleurs délais.

Si un des deux coureurs abandonne, son coéquipier ne sera pas autorisé à finir l'épreuve en cours et l'équipe ne sera pas classée.

## **→ Jury d'épreuve et réclamation**

La composition du jury n'est pas encore défini.

## **→ Pénalisation et disqualification**

Les coureurs peuvent être pénalisés ou disqualifiés pour cause de : absence de dossard ou port au mauvais endroit (*cf art.9 Dossards*), falsification de dossard, retard au départ de la course, absence de l'équipement obligatoire, non pointage aux postes de contrôles, dépassement des temps maximum autorisés, pollution ou dégradation volontaire des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus...), refus de contrôle de matériel par les responsables de course, non-assistance à personne en difficulté, non-respect du staff / bénévoles, ravitaillement en dehors des zones prévues.

## **→ Modification du parcours ou des barrières horaires et annulation de la course**

Les coureurs s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus. L'organisation se réserve le droit d'arrêter la course, les coureurs, de modifier les parcours ou/et les barrières horaires de ce qui est annoncé dans le programme.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course à tout moment pour tous motifs qui pourrait mettre la vie du coureur en danger. Barrières horaires : à définir.

## **→ Assurance**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par les fédérations délégataires. FFCAM et FFME.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

## **→ Classement et récompenses**

Les coureurs se verront remettre un lot à l'inscription.

Parcours A : Le classement est par équipe. Seules les équipes arrivant ensemble seront classées (sauf règle spécifique pour l'étape du samedi).

Parcours B : Le classement est individuel.

Pas de classement sur le parcours C

## **→ Droits à l'image et survol drone**

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition sur tous les supports qu'il puisse exister.

Du fait de son engagement, le coureur accepte que sa personne soit survolée en drone et cède son droit à l'image dans le cadre de la promotion de l'événement sur tous les supports qu'il puisse exister.

***L'équipe de la Roc & Pic***